

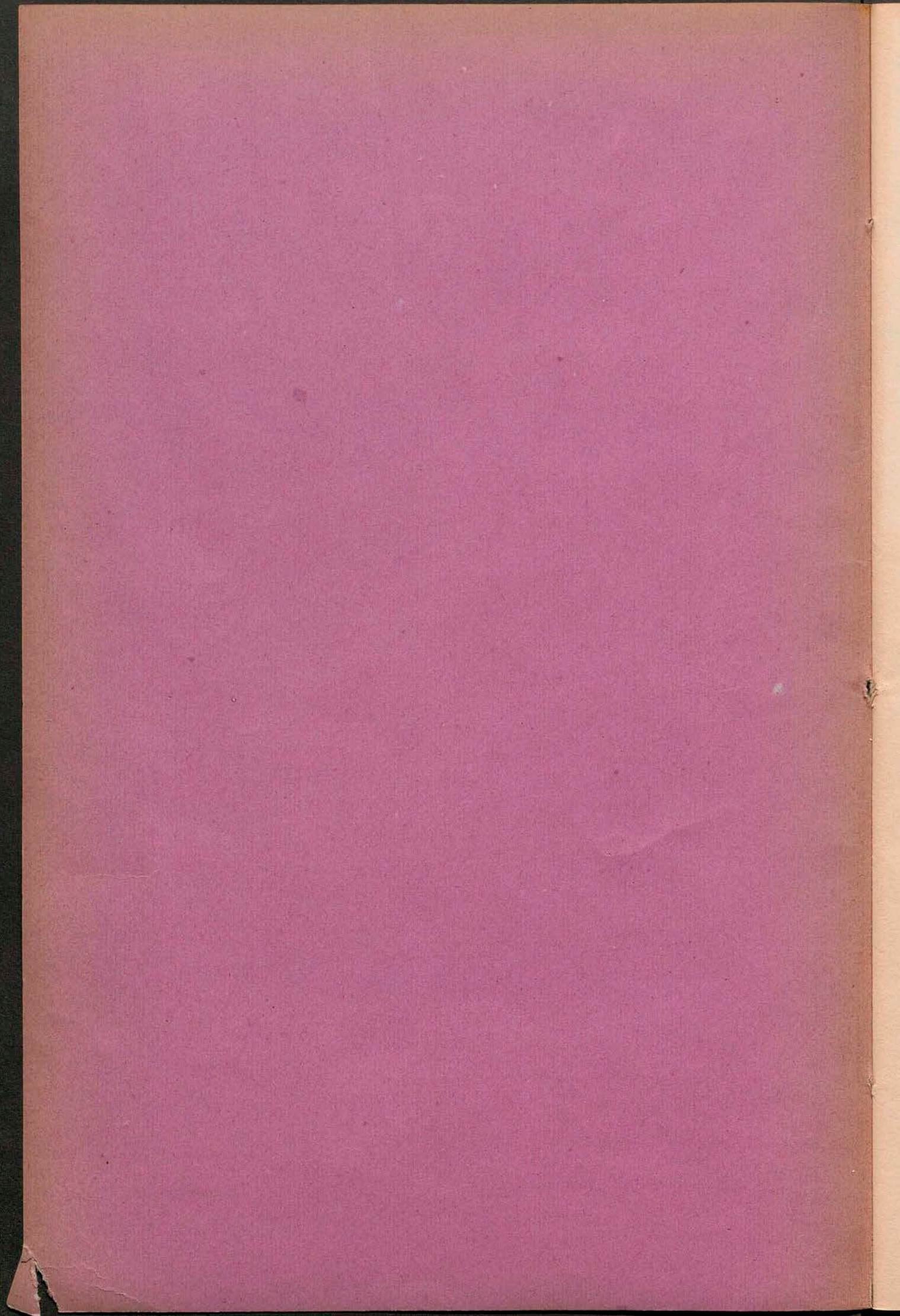
COMMISSION chargée de l'examen : 1° du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, relatif à la construction d'un hôtel des Postes et des Télégraphes à Fontainebleau et à un emprunt de 170.000 francs à contracter par cette ville; 2° du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, relatif à la construction d'un hôtel des Postes et des Télégraphes à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure). (N° 171 et 175, session 1893.)

Nommée le 30 Mai 1893.

MM.

- 1^{er} BUREAU : ANGLÈS.
2^o — BAUDENS.
3^o — DULAC.
4^o — RÉGISMANSET.
5^o — HUGUET.
6^o — BISSEUIL.
7^o — CHOVET.
8^o — PEAUDECERF.
9^o — BENOIST.

70





1245807

La commission s'est réunie le jeudi 1^{er} juin à 10 heures.

Ont été élus : Président M. Benoist
Secrétaire M. Rejlander

Les commissaires élus ont remis au Président qu'ils avaient mandat d'accepter le projet. Toutefois M. Benoist a fait pour la troisième lecture a fait cette objection que l'engagement contracté par l'Etat dans les deux cas soumis à la Commission était un fond et un intérêt au contraire de l'Etat et dans des conditions fort onéreuses pour lui.

Et conformément à l'avis de M. Benoist la majorité de la Commission décide d'entendre à ce sujet les explications de M. Maurice le Ministre des finances.

Et la Commission ajourne à une prochaine séance.

Le Secrétaire

Rejlander

La commission s'est réunie le mardi 5^{ème} juin sous la présidence de M. Benoist.

Tous les membres étaient présents.

M. Rejlander Délégué de M. le Directeur général des postes et des télégraphes assisté à la séance et répond aux diverses explications qui lui sont demandées par les membres de la commission. — Il explique notamment comment l'Administration a été amenée à conclure les traités relatifs aux lettres des postes de l'Algérie et de Tunisie. Il insiste sur le danger à ces traités une installation définitive en raison des frais de déplacement — urgente à faire les constructions projetées pour répondre aux exigences de services et enfin avantages spéciaux réservés à l'Etat par ces traités.

La séance reprend après le départ de

Monsieur le Délégué : la Commission reconnaît
que le mode d'emprunt employé pour l'Etat est
ancien et qu'il serait de mauvaise
administration de le laisser subsister.

Toutefois en raison des sommes relativement
peu importantes mises en jeu pour les deux projets,
en raison de l'urgence que comporte la construction
de ces deux hôtels et de la compensation qui résulte
pour l'Etat de certains avantages spéciaux concédés
pour la vente, la Commission décide à l'unanimité
d'approuver les deux projets soumis au Sénat, mais
sous la réserve des considérations qui précèdent.

M. Bandas est élu à l'unanimité
rapporteur pour les deux projets.

Le secrétaire

J. R. J. J. J.

Le mardi Neige jura 1893, la commission s'est
réunie sous la présidence de M^r Besson.

M^r Besson donne lecture des deux rapports
sur les projets de construction des deux hôtels des
proches de St-Mazaire et de Fontaine-bleue.

Ces deux rapports sont adoptés à l'unanimité
et la séance est levée.

Le secrétaire

Regimont